

## En bref

### COGOLIN

#### Un loto « Kids »

Un loto est organisé dans le cadre du projet « objectif vacances » du centre ados

samedi 8 février à partir de 16 h au centre Maurin des Maures. Réservations : 06.65.71.47.21.

#### Repas et loto de la paroisse

Après le repas à 12 h la paroisse propose dimanche 9 février un loto au centre Maurin des Maures. Réservations : 04.94.54.40.76.

#### Atelier créatif

Un atelier créatif et manuel à base de matériaux recyclés est organisé au « Château » mercredi 12 février de 9 h 30 à 11 h 30.

### GASSIN

#### Salon du jeu vidéo

Animations, espace famille, musique et rétro gaming seront proposés pour le 1<sup>er</sup> salon du jeu vidéo à la salle Espéridou samedi 8 et dimanche 9 février de 14 h à 18 h.

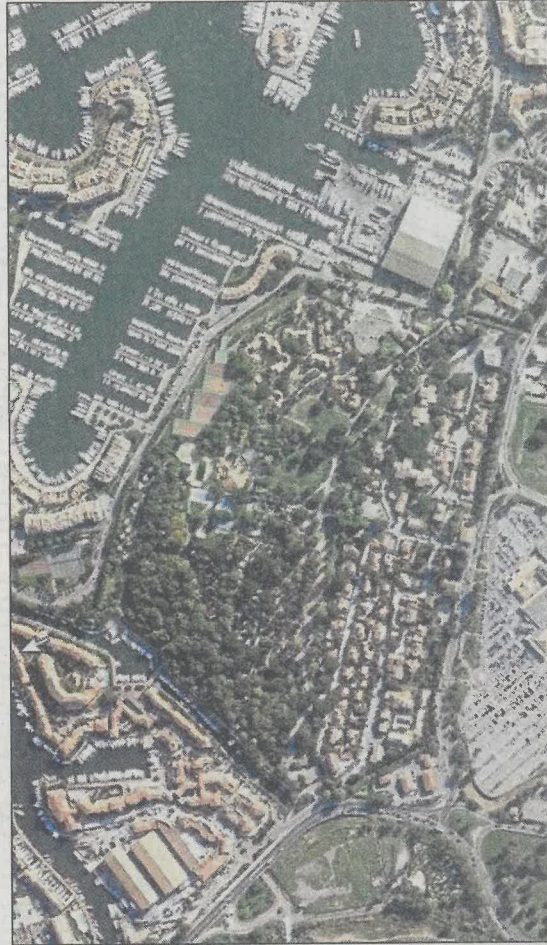
## COGOLIN

# Permis du Yotel : la Ville se pourvoit en cassation

Cela faisait partie des décisions prises par le maire, en vertu de son pouvoir de délégation. Lors du conseil municipal, les élus ont été informés de la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune, sans que les oppositions ne relèvent le sourcil. Il s'agit d'un contentieux administratif l'opposant notamment à l'Union Départementale pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement (UDVNE83) : la municipalité entend ainsi se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'Etat pour défendre la légalité des permis de construire sur le site du Yotel.

#### Quatre permis en jeu

Quatre permis octroyés à la SNC Cogolin Plage (Cogedim) et qui ont été annulés par la justice.



Les quatre permis ont été annulés mais cela n'empêche pas la municipalité cogolinoise de se pourvoir en cassation. (Photo Var-matin)

Le projet immobilier d'envergure voulu par la municipalité a été largement taillé, en raison d'une urbanisation trop importante. Pour ces mêmes permis retirés, la commune s'atta-

que aussi à la Préfecture du Var devant le Conseil d'Etat. Au moment d'évoquer la baisse de la dette lors du dernier conseil, le maire a lâché cette phrase : « Nous nous sommes débarrassés de

certains actifs et nous continuerons de le faire, avec des arbitrages. L'opération du Yotel, elle se fera, elle se fera ! Vous m'entendez ? » Marc-Etienne Lansade avait évoqué il y a quelques mois,

le report de l'élaboration d'un nouveau projet après l'échéance des Municipales, avec « un projet rebu, avec un seuil acceptable de la constructibilité des terrains, par les services de l'Etat ». La donne a semble-t-il changé avec ce recours contre l'Etat.

Sans doute suite à l'invalidation du SCoT le 20 décembre dernier (PLU à l'échelle intercommunale) par les services de l'Etat. Avec une référence explicite au projet du Yotel : il est écrit dans le document transmis aux douze maires de la Commune qu'un « développement urbain stratégique n'était pas concevable » au Yotel, qui devait être considéré et « classé en espace littoral sensible ».

Devant ce camouflet, le maire de Cogolin a finalement choisi la bataille judiciaire. N. SA.